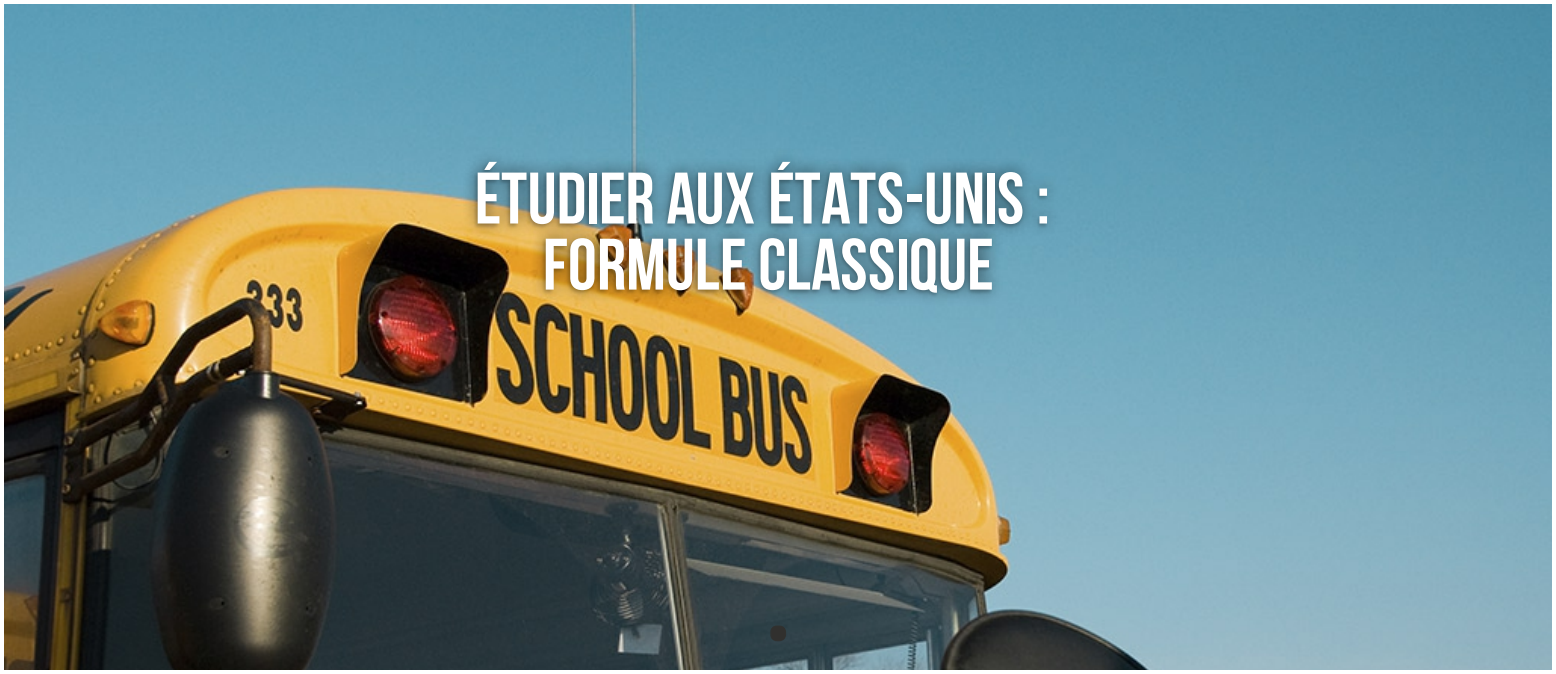


ÉTUDIER AUX ÉTATS-UNIS : FORMULE CLASSIQUE

Partager la vie d'une famille et fréquenter une école secondaire locale, l'une des plus belles expériences humaines qui soit !

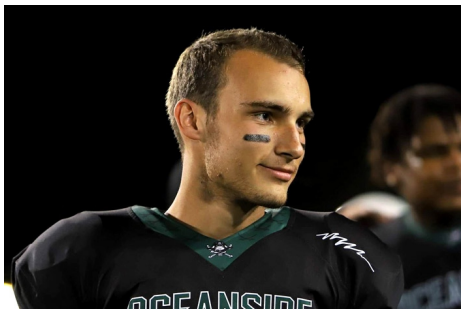
"High School Program", "deuxième rhéto", "exchange program"... Il existe beaucoup de termes pour désigner un programme scolaire. Pendant 1 semestre ou 1 année scolaire, tu te fonds dans le mode de vie américain.

PROGRAMME SCOLAIRE CLASSIQUE ÉTATS-UNIS

Vis au sein d'une famille et suis les cours d'une école secondaire locale.







Âge 15-18 ans

Durée semestre scolaire - année scolaire

Prix: À partir de

€10900

EXPEDIS

Bourse Plan Langues Forem

Départ possible à la fin des études secondaires

4,5 / 5

(3488 Avis) › Lire

Mauryne

Mon experience a dépassé toutes mes attentes ! Cela restera une des meilleurs decision de ma vie à jamais. J'ai vécu le rêve american pendant 9 mois. J'ai eu l'occasion d'aller (...)

Lire

Pendant ton séjour aux USA, tu adoptes le mode de vie local, tu découvres les coutumes et apprends à maîtriser la langue de tes hôtes.

Tu peux choisir de partir 1 semestre ou une année scolaire, après ta rhéto ou PENDANT tes études secondaires.
Si tu pars pendant tes études, à ton retour en Belgique, tu peux faire valider les cours suivis aux USA dans ton cursus belge !

Dans tous les cas, tu vis l'une des plus belles expériences humaines qui soit !

Pourquoi choisir ce programme ?

Immersion
Sors de ta zone de confort et glisse-toi dans la peau d'un jeune américain le temps de ton programme scolaire.

Langue
Vivre en immersion dans ta famille et ta High School, c'est la solution ultime pour maîtriser la langue.

Découvertes
Halloween, Homecoming, Christmas, Spring Break, bal de Prom, Graduation... Tu découvres toutes les traditions américaines !

Un + pour tes études
Un programme scolaire c'est plus de maturité et plus de force qui te donneront une longueur d'avance pour la suite de tes études !

MA VIE SUR PLACE

LE PAYS

Quand on pense aux États-Unis, on imagine un pays gigantesque avec tous les paysages du monde sur un seul territoire ! Mais les États-Unis c'est surtout un ensemble de 50 états qui jouissent d'une très grande indépendance tant au niveau économique, social, scolaire que judiciaire.

Les États-Unis c'est une addition de montagnes, de canyons, de lacs, de plaines, de forêts majestueuses, de déserts arides... C'est un pays mythique et fascinant où la démesure est la norme !

LES GENS

Toutes les communautés qui composent les USA cohabitent tout en conservant leurs particularités : l'image du salad bowl, qui valorise la complémentarité, a ainsi progressivement remplacé celle du melting pot, qui prônait l'assimilation totale des populations immigrées aux modes de vie américains. Malgré leurs différences, tous les Américains sont profondément patriotes et attachés à leur nation, au delà des croyances et des origines de chacun.

Parmi les valeurs universelles partagés par les Américains, on retrouve l'esprit d'équipe, le dépassement de soi et l'esprit d'entreprise, la fameuse figure du *self-made-man* ! La religion tient en général une place très importante dans le quotidien, tout comme la vie de famille. Étant considéré comme un membre à part entière de ta famille d'accueil, cette dernière attendra de toi que tu partages les activités et les tâches du foyer :

- rendre visite à des amis
- aller faire du shopping
- participer à la vie associative de la localité
- partager les tâches ménagères
- …

L'ÉCOLE

Dans beaucoup d'écoles américaines, le choix des sujets est énorme, il y en a pour tous les goûts : psychologie, sociologie, littérature, poterie, art dramatique, journalisme, *speech*, média, dessin architectural, informatique... et bien sûr les matières plus classiques. Pas de panique ! Pour t'aider à choisir au début de l'année, ta famille et le *guidance counselor* pourront te conseiller. Certains cours durent le temps d'un semestre et tu as ainsi la possibilité de changer de sujet au milieu de l'année.

Le choix est tout aussi important dans les activités sportives, culturelles et sociales : football, baseball, tennis, natation, athlétisme, basketball, volley, *charity club*, *student council*, fanfare, *cheerleading*, *debate club*, *speech club*, *year book staff*... Tout ça dans l'école (les disponibilités varient bien sûr très fort en fonction de la taille de l'école) ! Ton école US, ce sera une chance unique pour toi de t'épanouir dans des matières et activités que tu ne connais pas. Mais ce sera aussi l'occasion rêvée de t'intégrer dans la vie américaine et de faire connaissance avec les jeunes de ta localité.

Les jeunes Américains étudient un minimum de 12 années (*Primary School* + *Secondary School*), comme chez nous. Tu fréquenteras une école secondaire locale (*High School*). En général la *High School* reprend les quatre dernières années des études secondaires :

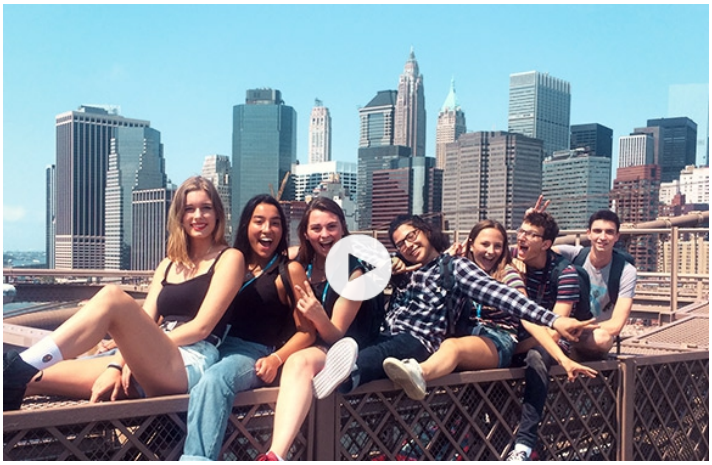
- *Grade 9* (Freshman) - 3ème secondaire
- *Grade 10* (Sophomore) - 4ème secondaire
- *Grade 11* (Junior) - 5ème secondaire
- *Grade 12* (Senior) - 6ème secondaire

This could be a typical week in your school...

THIS COULD BE A TYPICAL DAY IN YOUR AMERICAN LIFE

La journée commence en général par un *breakfast* consistant, tu te prépares quelques *pancakes* avec du sirop d'érable ou des céréales avec du lait. Une fois ton *lunch pack* préparé, direction l'école, peut-être à bord du fameux *school bus* jaune. Début des cours vers 7h30 ou 8h. Tu as 5 à 7 sujets de cours (*US history* et *English* sont imposés). Vers 12h30 le *lunch*. L'après-midi, place aux activités extrascolaires. Essaie de te joindre à un maximum d'activités ou de sports, c'est le meilleur moyen de t'intégrer !

Après l'école, tu participes à la vie de famille ou tu retrouves tes amis de l'école. Le weekend est consacré aux compétitions sportives de l'école. C'est l'occasion d'aller supporter les équipes de ta *High School*. La vie aux États-Unis est très différente de la nôtre, chaque jour il y aura plein de petits détails amusants et parfois frustrants à découvrir. Vivre comme un jeune américain ne sera pas toujours facile, il te faudra plusieurs semaines d'adaptation. L'important pour toi c'est d'arriver là-bas l'esprit ouvert, sans préjugés… Ça en vaut la peine !



3 JOURS INOUBLIABLES À NEW YORK !

Avant de commencer, tu as le choix de prendre part à un programme de 3 jours à New York avec d'autres participants. C'est l'occasion unique de faire connaissance et de recontrer d'autres participants WEP ! Nous nous occupons de tout sur place : le transfert de l'aéroport en bus, les visites (Manhattan, Wall Street, Boat ride avec vue de la statue de la Liberté, 5ème Avenue…), le logement… Le groupe est accompagné jusqu'à la fin des 3 jours à New York où nous aidons les participants à s'enregistrer pour leurs vols de correspondance vers leur famille d'accueil.

Le mini-trip n'est pas inclus dans le coût de ton programme et ta participation est facultative. Il comprend les transferts, les déplacements en bus, les tickets d'entrée pour les attractions comprises, l'hôtel, certains repas, l'accueil à l'aéroport et l'accompagnement pendant les 3 jours.

Le mini-trip est uniquement disponible pour les départs organisés par WEP entre fin juillet et début septembre. Si l'école américaine exige la présence de l'élève avant le city trip de New York, WEP a l'obligation de respecter cette demande. Comme nous avons plusieurs départs sur les États-Unis, cela est peu fréquent, mais peut arriver. Dans ce cas, WEP rembourse le coût du mini-trip à l'élève concerné si celui-ci s'y était inscrit.

CONDITIONS / TARIFS

Ton séjour en un clin d'oeil !

Parle de nous à tes ami·e·s et profite de notre promo WEPFriends

Départ pendant les études secondaires

semestre scolaire - année scolaire

De 15 à 18 ans

Anglais

À partir de: Niveau intermédiaire (niveaux A2 - B1)

Hébergement : famille bénévole

École généralement bénévole (si minerval applicable, inclus dans le coût du programme)

EXPEDIS

Durées / Dates de départ

2024
semestre scolaire: Entre juillet et septembre
année scolaire: Entre juillet et septembre

2025
semestre scolaire: Entre janvier et mars , Entre juillet et septembre
année scolaire: Entre juillet et septembre

2026
semestre scolaire: Entre janvier et mars , Entre juillet et septembre
année scolaire: Entre juillet et septembre

Durée	Coût du programme Montant TVAC
semestre scolaire	Coût du programme : 10.800,00 € Frais d'inscription : 100,00 €
année scolaire	Coût du programme : 12.800,00 € Frais d'inscription : 100,00 €

Départ après les études secondaires

semestre scolaire - année scolaire

De 15 à 18 ans

Anglais

À partir de: Niveau intermédiaire (niveaux A2 - B1)

Hébergement : famille bénévole

École généralement bénévole (si minerval applicable, inclus dans le coût du programme)

Bourse Plan Langues Forem

Départ possible à la fin des études secondaires

Durées / Dates de départ

2024
semestre scolaire: Entre juillet et septembre
année scolaire: Entre juillet et septembre

2025
semestre scolaire: Entre juillet et septembre
année scolaire: Entre juillet et septembre

2026
semestre scolaire: Entre juillet et septembre
année scolaire: Entre juillet et septembre

Durée	Coût du programme Montant TVAC
semestre scolaire	Coût du programme : 12.200,00 € Frais d'inscription : 100,00 €
année scolaire	Coût du programme : 14.200,00 € Frais d'inscription : 100,00 €

Inclus / Non inclus

Inclus

- information individuelle et personnalisée pour que tu fasses le bon choix
- suivi personnalisé avant, pendant et après le séjour pour que tu vives l'expérience de ta vie :
  - sélection individuelle
  - assistance à la préparation du dossier de candidature
  - assistance du bureau WEP avant le départ
  - recherche d'une école dans le pays choisi et formalités d'inscription
  - recherche et sélection d'une famille d'accueil et formalités de placement
  - un responsable local disponible pour toi pendant tout le séjour
  - assistance et soutien pendant toute la durée du programme WEP
  - assistance et soutien du bureau WEP en Belgique pour tes parents pendant le programme
  - messagerie d'urgence 24h/24 - 7j/7
- accompagnement pour les formalités administratives diverses (passeport, visa, bourses, allocations familiales...) et formalités administratives auprès des autorités locales et fourniture des documents nécessaires pour la demande de visa (si applicable)
- 1 mois de cours de langue en ligne offert dans la langue du pays d'accueil, pour les pays qui ont comme langue officielle l'anglais, le néerlandais, l'allemand, l'espagnol ou l'italien.
- préparation approfondie pour que tu partes dans les meilleures conditions :
  - orientation et préparation pour les participants avant le départ
  - session d'information pour les parents avant le départ
  - session d'orientation à l'arrivée dans le pays d'accueil
- hébergement et repas (selon la destination en famille bénévole, en famille indemnisée ou en internat)
- billet d'avion aller/retour depuis Bruxelles pour toutes les destinations (sauf pays d'Europe et Grande-Bretagne)
- l'accueil à l'aéroport et le transfert vers la famille d'accueil
- assurance voyage couvrant maladies/accidents/rapatriement/RC (sauf en Flandre où le participant est couvert par sa mutuelle belge)
- *student pack* (matériel pédagogique, t-shirt WEP, sac WEP, étiquettes à bagage...)
- réunion d'évaluation et de retrouvailles au retour, diplôme d'honneur et attestation officielle
- les frais administratifs, taxes diverses et la TVA.
- si option "Classique +" : recherche proactive d'une région spécifique (sans garantie).

Non inclus

- les frais de passeport et de visa (si applicable, à régler directement au consulat du pays concerné au moment de la demande)
- transport A/R pour les destinations européennes et la Grande-Bretagne
- le mini-trip facultatif à New York (pour les États-Unis) et Sydney (pour l'Australie)
- assurance annulation (optionnelle)
- argent de poche (couvrant notamment les loisirs, les sorties, les petits frais scolaires, le téléphone, les transports en commun, les transports scolaires, livres/cd/dvd, vêtements de sport, excursions, lunch pris hors de la famille, si pas de lunch pack préparé...)
- examen médical, vaccins éventuellement exigés par l'école ou les autorités locales sur place
- uniforme (si applicable)
- mutuelle obligatoire à payer directement sur place (pour le Japon et la Grande-Bretagne uniquement)
- frais scolaires complémentaires éventuels
- test de langue officiel (pour la Grande-Bretagne uniquement)

Infos Allergies, régime particulier, condition médicale particulière et/ou à risque :

Conformément à nos conditions générales, des frais supplémentaires seront facturés pour couvrir le surcoût découlant de la recherche ciblée due à une allergie, un régime particulier, une condition médicale particulière et/ou à risque. Dans le cadre de ce programme, le montant s'élève à 250 euros.

Conditions de participation

Programme scolaire classique - Départ pendant les études secondaires

min. 15 ans et max. 18 ans et
6 mois au moment du départ

Programme scolaire classique - Départ après les études secondaires

min. 15 ans et max. 18 ans et
6 mois au moment du départ

- avoir des résultats satisfaisants
- étudier la langue depuis au moins 2 ans
- être non-fumeur
- Si EXPEDIS (départ pendant les études secondaires uniquement) :
  - possible pendant la 3ème, 4ème ou 5ème (semestre ou année)
  - obtenir l'accord de ton école belge

Important : les représentants légaux et le participant s'engagent à respecter toutes les exigences sanitaires et administratives imposées par le(s) autorités scolaires, locales et/ou nationales du/des pays d'accueil (vaccins, visa, passeport, fourniture d'informations biométriques…) pour permettre l'entrée et le séjour sur le territoire et/ou être scolarisé sur place.






OCEANSIDE
80

Gauthier









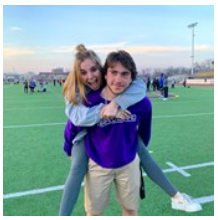




AMPBELL COUNTY SCHOOL





BERKELEY
HIGH



SENIOR CAVS






INTÉRESSÉ ?

Contactez un conseiller dans votre région



Mathilde
Hainaut - Namur
mathilde.lefebvre@wep.org
02 534 53 50

Réserver un rendez-vous individuel



Sophie
Bruxelles - Brabant Wallon
sophie.dechentinnes@wep.org
02 534 53 50

Réserver un rendez-vous individuel



Antoine
Liège - Luxembourg
antoine.calende@wep.org
02 534 53 50

Réserver un rendez-vous individuel

Réalisez un devis en ligne, gratuit et immédiat

Effectuez votre pré-inscription

EN PRATIQUE

Procédure d'inscription

1/ Avant l'inscription, l'information

- Assure-toi d'avoir obtenu toutes les informations te permettant de faire le choix du programme qui te correspond le mieux !
- Il y a plusieurs façons d'obtenir des réponses à tes questions ou de l'aide afin de choisir la bonne orientation :
  - Parcours notre site.
  - Contacte-nous par téléphone, notre équipe sera ravie de répondre à toutes questions supplémentaires.
  - Participe à l'une de nos séances d'information organisées un peu partout dans le pays (rubrique "Séances Info").
  - Réserve un rendez-vous individuel dans ta région (rubrique "Séances Info").
  - Appelle-nous pour obtenir un rendez-vous en nos bureaux au jour et à l'heure de ta convenance.

2/ La pré-inscription/la sélection

- Tu complètes le formulaire de pré-inscription, accompagné d'un versement de 100 € couvrant les frais de dossier.
- Tu prends part à une entrevue de sélection en nos bureaux. Ce système de sélection individuelle permet de déterminer, en toute confidentialité, si tu fais le bon choix en posant ta candidature.
- Le résultat est transmis dans la semaine suivant ton entrevue individuelle

3/ Le dossier WEP

- Tu reçois ton dossier WEP avec l'invitation à ton entrevue de sélection. Tu dois en compléter certaines parties avant l'entrevue (toutes les explications seront fournies !).
- Le dossier WEP est un document important dans lequel tu te présentes (lettre, résultats scolaires, photos, références, infos médicales...). Il est essentiel pour l'acceptation des candidats par les familles et les écoles. Il est donc crucial qu'il soit complété avec soin et exactitude.

4/ L'acceptation

- Si tu es sélectionné, tu reçois une lettre d'acceptation de candidature accompagnée des instructions afin de compléter les derniers éléments de ton dossier et des informations sur la suite de la procédure.

5/ La recherche de la famille d'accueil et de l'école

Une fois ta candidature acceptée et ton dossier complet, celui-ci est envoyé à notre correspondant dans le pays que tu as choisi. La recherche et la sélection d'une famille et d'une école peuvent commencer.

- Les familles d'accueil
  - Chaque famille potentielle est préalablement visitée, interviewée, afin de déterminer si elle peut prendre part au programme d'accueil.
  - Chaque famille d'accueil - pour les programmes scolaires - est volontaire, elle ne perçoit aucune rémunération (à l'exception de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ou des programmes High School FLEX).
  - Chaque famille d'accueil acceptée choisit l'élève qu'elle désire recevoir, ce qui accroît considérablement la qualité du placement.
- L'école
  - Tu es placé dans une école locale. Pendant tout le séjour, tu fréquentes régulièrement les cours de l'enseignement secondaire au même titre que les élèves locaux.
    Selon les pays, tu as un choix plus ou moins grand de matières.

Un placement dans une famille et une école peut prendre beaucoup de temps, il faut être patient. Tu recevras toutes les informations concernant ton séjour (coordonnées de ta famille d'accueil, renseignements sur notre correspondant local) avant ton départ.

6/ La préparation de ton départ

- Non seulement tu assistes à une orientation très complète mais en plus tu disposes de notre aide pour régler les petits détails avant le départ.
- Nous nous occupons du billet d'avion (sauf destinations européennes), de l'assurance qui te couvre pendant le séjour, de te transmettre les documents de visa…
- Tu reçois également un *student pack* (manuel d'orientation, étiquettes à bagage, t-shirt…).

7/ Le départ

- Nous organisons ton départ de A à Z.
- La date de départ varie en fonction de la destination.
- Tu reçois également ton *travel kit* (pochette reprenant tes documents de voyage, ta carte d'assurance et son manuel d'utilisation, les instructions pour le voyage).

8/ Le suivi

- Une fois dans ton pays d'accueil tu n'es pas seul ! Tu es assisté par un coordinateur local expérimenté pendant tout le séjour.
- Tu bénéficies également d'une permanence nationale mais aussi de l'aide de notre bureau en Belgique.
- Sur place, selon les pays, les coordinateurs organisent de temps en temps des activités (BBQ, soirées pizzas, *swim parties*, excursions…) pour permettre aux participants de se rencontrer.

9/ Le retour

- Nous ne t'oublions pas ! À ton retour, tu es convié à une réunion informelle, occasion idéale pour partager tes impressions avec d'autres *returnees* mais aussi pour t'aide à affronter le *reverse culture shock*.
- Tu as aussi l'occasion de fournir ta propre évaluation finale de WEP et tu recevras un diplôme d'honneur.

CONDITIONS GÉNÉRALES : PROGRAMMES SCOLAIRES

- Conditions générales > Voir détails
- Garantie Annulation WEP > Voir la fiche d'information
- Conditions assurance annulation optionnelle > Télécharger (version FR)
- Conditions assurance voyage > Voir détails

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU PROGRAMME

WEP offre aux participants (et le cas échéant, à leurs représentants légaux) les programmes d'échanges scolaires tels que décrits (sous réserve d'erreurs d'impression) dans la brochure et sur le site Internet sans que les parties ne puissent se distraire de quelque façon que ce soit du projet culturel qui est mis en œuvre. Les prestations de services définies par la brochure et par le site sont acceptées comme satisfaisant à l'obligation pour WEP de modéliser au mieux de ses moyens l'information, l'assistance et l'accueil des contractants, hors toute obligation de résultat ou mandat de représentation ou de surveillance.

Outre les rencontres préparatoires au départ des participants (réunion d'information, interview, réunions logistiques, etc. auxquelles toute question peut être posée en précision des informations communiquées par le biais de la brochures et du site internet), le participant (et le cas échéant, ses représentants légaux), peut solliciter toute précision de manière écrite en s'adressant à info@wep.be.

Le programme scolaire ayant un caractère résidentiel, pédagogique, culturel et non touristique, il ne peut être considéré comme un produit de voyage ou un forfait de voyage. Le projet éducatif et culturel impose que le participant se conforme strictement aux lois des lieux de transit ou de séjour et aux règles et bons usages de la vie quotidienne, familiale et scolaire de son milieu d'accueil. Il s'agit-là d'une obligation essentielle des « règles du programme » devant être respectée par le participant qui reconnait expressément que WEP ne dispose que d'un pouvoir limité vis-à-vis des sponsors locaux qui sont seuls décisionnaires quant à d'éventuelles questions de respect des lois, us, coutumes locales qui peuvent être très différentes de celles connues en Belgique (par exemple aux USA), que ce soit dans le milieu scolaire, familial ou social en général ; bien que WEP soit en contact permanent avec les sponsors locaux, elle ne dispose pas d'un pouvoir de coercition en cas, par exemple, d'une décision d'expulsion du cocontractant pour violation desdites lois, us, coutumes.

Dans le cadre de sa mission, WEP ne répond ni de la force majeure ni d'une faute ou d'un fait quelconque qui engage la responsabilité civile ou pénale du participant qui en supporte seul toutes les conséquences directes ou indirectes et ce, tant au regard des lois du pays hôte, qu'au regard du droit belge. Les représentants légaux et le participant s'engagent en outre à respecter toutes les exigences sanitaires et administratives (vaccins, test médicaux, visa, passeport, fourniture d'informations biométriques…) imposées par le(s) autorités scolaires, locales et/ou nationales du/des pays d'accueil, les écoles (privées ou publiques) et/ou les lieux d'hébergement... pour permettre l'organisation et la réalisation du séjour, l'entrée et/ou le séjour sur le territoire et/ou la scolarisation sur place. Il s'agit d'une obligation personnelle du participant et/ou de ses représentants légaux à l'exclusion de toute responsabilité de WEP. En cas de refus de se conformer à de telles exigences, les représentants légaux et le participant comprennent que WEP pourrait être dans l'impossibilité d'organiser le séjour. Ce refus de se conformer sera dès lors considéré comme une annulation unilatérale et volontaire du programme par les représentants légaux et le participant.

Il en va de même en cas de refus de se conformer à ces exigences en cours de programme ; en ce cas, ce refus de se conformer sera considéré comme résiliation unilatérale et volontaire du programme par les représentants légaux et le participant.

2. RESPECT DU PROGRAMME

En cas de violation des règles du contrat, du programme, et/ou du séjour par le participant ou s'il quitte le programme, le contrat est immédiatement résilié à ses torts. En ce cas, le participant s'engage à quitter le pays d'accueil dans les 5 jours sans droit à aucun remboursement de la part de WEP et à garantir et indemniser WEP et ses correspondants locaux contre toute suite dommageable quelconque de son comportement. Il s'engage également à s'acquitter du remboursement intégral des éventuelles bourses WEP dont il aurait pu bénéficier. Les voyages des personnes et des choses ainsi que les formalités administratives y afférentes (visa, passeport, documents sanitaires...) sont régis par les lois, règlements en vigueur en la matière et constituent un prescrit impératif pour le participant (et le cas échéant, ses représentants légaux). La réservation des titres de transport est faite pour les dates et suivant les prescriptions du billet sans qu'il ne puisse être justifié de raisons quelconques au remboursement en cas de non-utilisation.

3. CONCLUSION DU CONTRAT ET DROIT DE RÉTRACTATION

Tout candidat au programme doit envoyer à WEP un formulaire de pré-inscription pour être invité à une interview de sélection et il doit payer 100 € de couverture des frais d'examen de sa candidature (frais de dossier).

Après réception du formulaire de pré-inscription et des frais de dossier, WEP transmet par courrier électronique le dossier de candidature ("Application Form") ou les coordonnées d'accès à une plateforme pour compléter le dossier en ligne. Le dossier est à compléter par le candidat et ses représentants légaux. La lettre d'invitation à l'interview de sélection précise les parties du dossier qui doivent avoir été complétées pour être examinées durant l'interview.

Si la candidature est acceptée, la lettre de confirmation de sélection est envoyée par WEP au candidat et éventuellement, ses représentants légaux.

À défaut de sélection, la somme de 100 € est remboursée au candidat.

La lettre de confirmation de sélection engage les signataires et ouvre le droit de rétractation de 14 jours tel que prévu aux termes de l'article VI. 47 du Code de droit économique (Directive européenne 2011/83) ; une fois ce délai de 14 jours écoulé, les signataires s'engagent

- À payer l'acompte de 25 % dans un délai de 5 jours à dater de la lettre de confirmation
- À renvoyer ou à soumettre le dossier de candidature ("Application Form") complet dans les 21 jours de la lettre de confirmation de sélection.

WEP dispose d'un délai de 21 jours à compter de la réception de l'acompte de 25 % et du dossier de candidature complet pour l'analyser et éventuellement notifier un refus ou une acceptation conditionnelle sur base de certains éléments fournis/découverts lors de l'interview (par exemple, mais pas limités à : fausses déclarations, résultats scolaires insuffisants, niveau de langue insuffisant, conditions médicales, troubles alimentaires, troubles psychologiques, allergies…). En cas de refus (sauf s'il y a eu de fausses déclarations lors de la pré-inscription, lors de l'entretien de sélection, lors de la rédaction du dossier de candidature ou s'il y a eu tricherie lors de tests d'évaluation) l'acompte de 25 % est restitué dans les 30 jours.

4. ORGANISATEUR / RESPONSABILITÉ

WEP SA, siège social : 26, Av. de Jette, 1081 Bruxelles. Conformément à la loi, nous sommes autorisés à organiser, et/ou à proposer, en tant qu'intermédiaire, des voyages sous la licence n°A1912. Conformément à la loi, nous cotisons au Fonds de Garantie Voyages.

Il est expressément reconnu par le participant et ses représentants légaux que WEP n'intervient d'aucune manière et ne peut dès lors se voir reconnaitre la moindre responsabilité en ce qui concerne les rapports avec les Ambassades/consulats/ autorités administratives et de manière générale, les procédures d'obtention de visa/passeport ou tout autre document administratif qui restent de la responsabilité personnelle du participant et de ses représentants légaux.

Si le départ/programme est suspendu ou annulé suite à un manquement du participant et/ou de ses représentants légaux, la responsabilité pleine et entière en revient à ces derniers qui prendront en charge toute conséquence directe ou indirecte en relation avec cette suspension ou annulation.

Les séjours et/ou cours sont organisés par l'intermédiaire des prestataires/sponsors locaux.

Le prestataire/sponsor sera mentionné dans les documents de voyage que le participant recevra avant son départ.

WEP ne peut être tenu responsable de l'impossibilité à assurer des prestations contractuellement prévues en raison de la défaillance des prestataires/sponsors dans le pays d'accueil, de la compagnie d'aviation, de la compagnie d'assurance ou en cas d'une force majeure, d'un conflit, de troubles ou d'un événement échappant à son contrôle.

WEP est exonéré de toute responsabilité généralement quelconque quant aux conséquences directes ou indirectes en cas de guerre, révolution, troubles civils ou politiques, émeutes, grève, épidémie, pandémie, quarantaine ou catastrophes naturelles ou nucléaires. Lorsque des circonstances de ce type surviennent avant le départ, entravent la bonne exécution du séjour et/ou créent un risque de mettre en péril la sécurité et/ou la santé du participant, WEP n'est tenu à aucun dédommagement généralement quelconque.

Les photos ou témoignages repris dans la brochure, sur le site ou dans tout autre document, sont non contractuels. Les témoignages, photos et autres documents, quelle que soit la forme ou le support, qui concernent, mentionnent ou présentent l'étudiant dans le cadre de son séjour ou de l'organisation de son séjour, peuvent être utilisés à des fins promotionnelles, quelle que soit la forme ou le support de telles actions.

WEP ne peut être tenu responsable d'un refus de visa par les autorités du pays d'accueil.

5. ANNULATION

5.1 Annulation par le participant avant le départ
Toute demande d'annulation d'inscription au programme, à quelque étape que ce soit, doit être notifiée par le participant (et le cas échéant, ses représentants légaux) à WEP par courrier recommandé

En cas d'annulation par le participant (ou ses représentants légaux) après réception par WEP du formulaire de pré-inscription et avant lettre de confirmation de sélection, aucune indemnité n'est due à l'exception des 100,00 euros de frais de de dossier dont question ci-dessus.

En cas d'annulation par le participant (ou ses représentants légaux) dans les 14 jours suivant l'envoi par WEP de la lettre de confirmation de sélection (délai de rétractation), aucune indemnité n'est due à l'exception des 100,00 euros de frais de de dossier dont question ci-dessus.

Au terme de ce délai de 14 jours sans que le participant ou ses représentants légaux de notifie leur décision de rétractation, l'inscription est considérée comme confirmée par le participant et/ou ses représentants légaux ; en ce cas, à défaut de paiement de l'acompte de 25 % plus de 19 jours après l'envoi par WEP de la lettre de confirmation de sélection, ou à défaut de renvoi du dossier complet dans les 21 jours de l'envoi par WEP de la lettre de confirmation de sélection, l'inscription est annulée automatiquement. Dans ces cas, une indemnité forfaitaire conventionnelle de 1.000 € est due à WEP.

En cas d'annulation de son inscription par le participant après paiement de l'acompte mais avant renvoi du dossier de candidature complet, la même indemnité forfaitaire conventionnelle de 1.000 € est due à WEP.

En cas d'annulation de son inscription par le participant après renvoi de son dossier de candidature complet, le contrat est résilié de plein droit. Une indemnité forfaitaire conventionnelle et irréductible sera due par le participant à WEP. Elle s'élève à 25 % des frais de participation en cas d'annulation plus de 6 mois avant le départ ou 50 % en cas d'annulation moins de 6 mois avant le départ.

En toute hypothèse, WEP est autorisé à compenser ces indemnités avec les sommes encaissées par elle, qui ont un caractère indemnitaire à son égard. Afin de vous prémunir en cas d'annulation, WEP vous propose la Garantie Annulation WEP (voir détails ci-dessus). Pour le tarif de cette Garantie, reportez-vous au module de devis / réservation. Après le départ du participant aucun montant n'est remboursable en cas d'interruption du séjour. Dans tous les cas, les frais de dossier (ne faisant pas partie du coût du programme) d'un montant de 100 € ne sont pas remboursables.

Note concernant les préférences de région dans le cadre d'un programme scolaire classique ou d'un programme scolaire classique classique + *: il n'y a aucune garantie de placement dans une région souhaitée dans la mesure où ces placements dépendent en grande partie des disponibilités locales et de décisions des sponsors locaux. La probabilité de ne pas être placé dans la région désirée est plus grande que celle d'y être placé. Le fait de ne pas être placé dans la région ou l'État souhaité ne peut être un motif d'annulation valable. Si le participant et ses représentants légaux souhaitent malgré tout annuler, les conditions d'annulation ci-dessus s'appliquent.*

5.2 Annulation par WEP
En cas d'annulation de la sélection par WEP avant la confirmation de l'admission définitive, WEP rembourse l'acompte de 25 % s'il a été payé.

En cas d'annulation de l'inscription par WEP du fait de WEP (et non d'un élément externe à WEP) après la confirmation de l'admission définitive, WEP s'engage à indemniser l'intégralité des dommages matériels (uniquement) subis par le participant du chef de cette annulation.

WEP peut décider d'annuler à tout moment un programme s'il est estimé que les conditions de séjour évoluent de manière négative (conditions sanitaires, politiques, avis de voyage négatif des Affaires Étrangères…). Dans ce cas le participant devra respecter cette décision.

5.3 Garantie Annulation WEP
Il est possible et conseillé de souscrire au moment de l'inscription à la "Garantie Annulation WEP", qui couvre les frais d'annulation du programme en cas, entre autres, de problèmes de santé de l'étudiant ou d'un membre de sa famille au premier degré et pour des raisons scolaires. Le tarif de la "garantie annulation WEP" est de 6 % du montant du programme auquel le participant a souscrit et doit être réglé intégralement au moment de l'inscription en supplément des frais d'inscription d'un montant de 100€. La Garantie Annulation WEP permet d'annuler le programme sans pénalité (sauf pour le montant de la garantie elle-même) jusqu'au moment du départ pour les raisons susmentionnées, documentées par un certificat médical ou une documentation scolaire appropriée à fournir en même temps que la demande d'annulation. La Garantie Annulation WEP permet au Participant de se retirer du contrat dans les cas suivants :

1. Décès du participant ou d'un parent au premier degré (parents, frères, sœurs).
2. Problèmes de santé graves du participant ou d'un parent (parents, frères, sœurs). Le problème de santé doit être communiqué par écrit par le participant/ses parents. Le participant doit dans les 24h fournir à WEP les informations médicales/de santé appropriées prouvant la situation médicale.
3. Impossibilité de participer au programme en raison d'un redoublement si celui-ci empêche la réalisation ou le report du programme ou dans le cas où de mauvais résultats à un examen scolaire obligent le participant à passer des examens de rattrapage et que la demande est accompagnée des résultats scolaires et d'une déclaration appropriée de l'école attestant de l'impossibilité de partir.
4. Impossibilité de participer au programme en raison d'un refus du projet par l'école d'origine (pour les projets en cours d'études secondaires). Une déclaration officielle écrite de la part de l'école devra nous être transmise au plus tard 4 mois avant le départ.
5. Quarantaine obligatoire après le diagnostic d'un Covid 19 et dans l'impossibilité de reporter le démarrage du séjour par WEP dans les 21 jours faisant suite à la quarantaine.
6. Vol des documents d'identité du Participant requis pour l'expatriation dans les 72h qui précèdent le départ, accompagné d'un rapport des autorités de police, lorsqu'il est prouvé qu'il est matériellement impossible de refaire/remplacer ces documents avant le départ et jusqu'à 15 jours après la date de départ prévu.
7. Incapacité dûment documentée du participant à rejoindre le lieu de départ à la suite de graves catastrophes naturelles.

Sont exclues de la couverture les annulations et/ou les modifications causées directement ou indirectement par des causes qui ne peuvent être objectivement documentées ou par une maladie mentale, ainsi que tout ce qui n'est pas expressément indiqué dans les points ci-dessus.

Si les conditions d'application de la Garantie Annulation WEP ne sont pas remplies et/ou si les motifs invoqués par le participant ne peuvent être pris en compte, l'article "Annulation par le participant avant le départ" des Conditions Générales WEP sera appliqué pour le calcul des frais d'annulation retenus.

Comme alternative à la Garantie Annulation WEP, il est possible de souscrire une assurance facultative auprès de « Protections SRL » qui couvre les frais d'annulation du programme pour des causes ou des évènements objectivement documentés et imprévisibles au moment de la réservation, affectant l'assuré ou un membre de sa famille. Pour plus de détails, demandez à un conseiller WEP ou consultez le détail de l'assurance annulation en ligne.

6. PRIX DU PROGRAMME

6.1 Paiements
Le prix du programme choisi sera acquitté comme suit : acompte de 25 % dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de confirmation de sélection et solde en 3 versements de 25 % avant le départ. Tous les paiements devant être reçus avant la remise des documents nécessaires à l'obtention du visa (si applicable), les échéances varient en fonction du programme et de la destination. Celles-ci seront confirmées avant inscription définitive, dans la lettre de confirmation de sélection. Le respect des échéances constitue une condition impérative de l'exécution de ses obligations par le participant et ses représentants légaux.

Tout défaut ou retard de paiement de tout ou partie des acomptes et ou versements entraîne de plein droit et sans mise en demeure :

a) Une majoration de la somme due de 15 % à titre de clause pénale sans que cette somme ne puisse être inférieure à 100 €.
b) Un intérêt conventionnel de 12 % l'an.

Le tout, sans préjudice du droit de WEP de poursuivre la réparation intégrale du dommage encouru. En cas de non-paiement dans les délais, WEP se réserve en outre le droit de suspendre et, en définitive, annuler le programme à défaut de régularisation du retard de paiement par le participant et ses représentants légaux dans les 15 jours de la mise en demeure, les conséquences étant à charge du/des cocontractant(s).

Sauf indication contraire, les prix ne comprennent pas : assurance annulation facultative • garantie annulation WEP • assurance bagages • argent de poche (couvrant vos loisirs, déplacements, fournitures scolaires, excursions...) • transport A/R pour les destinations européennes (Grande-Bretagne inclus)• frais de passeport ou de visa • uniforme (si applicable) • supplément éventuel en cas de régime alimentaire particulier, d'allergies ou de condition médicale spécifique.

6.2 Les frais supplémentaires liés à des exigences sanitaires
Tous les frais découlant d'une obligation sanitaire, par exemple (mais non limités à ces exemples) une quarantaine (notamment logement, repas, transfert… que ce soit pour un logement au choix ou non), un test PCR avant départ ou après arrivée, un test antigénique avant départ ou après arrivée, un vaccin ou un rappel de vaccin, un contrôle médical, l'obtention d'un certificat d'une quelconque nature… sont à la charge du participant.

6.3 Les bourses du FOREM
Si le candidat est éligible à l'obtention de bourses, les démarches en sont de la responsabilité pleine et entière du candidat et de ses représentants légaux à l'exclusion de toute intervention de WEP.

Le FOREM n'est pas partie à la convention avenue entre le participant (et, le cas échéant ses représentant légaux) et intervient uniquement en qualité de tiers-payeur.

Seul le participant (et, le cas échéant ses représentant légaux) est cocontractant de WEP et donc seul titulaire des droits et obligations découlant de la convention.

Le versement intégral, à WEP, des frais de participation au programme choisi reste d'application.

6.4. Tarifs (validité, révision, péréquation)

- Les tarifs sont exclusivement valables pour les ressortissants de l'Union Européenne. Les tarifs peuvent être modifiés sans préavis. Sont seuls valables, les tarifs publiés sur le site au moment de la pré-inscription en ligne. Les tarifs de WEP ont été déterminés en fonction des données économiques suivantes : coût du transport, lié notamment au coût du carburant, redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles que taxes d'atterrissage et de sécurité, d'embarquement et de débarquement dans les ports et les aéroports, services (par exemple, mais pas limité à : placement, logement, assistance, transferts, scolarité, assurances) fournis par des prestataires locaux. WEP pratique une péréquation, autrement dit une mise en commun des ressources et des charges. Il

en résulte que le montant de la participation financière (hormis la différence de taux de change au moment de la réservation) est la même pour tous les participants d'une même destination et d'un même programme, et ce quel que soit le coût individuel réel.

- Le prix du programme correspond au prix indiqué sur le site wep.be au moment de la réservation et du paiement des 100 euros de frais de dossier. Notre site est régulièrement mis à jour selon le taux de change de l'euro avec les monnaies des différents pays dans lesquels nous proposons des séjours. Après la conclusion du contrat, le tarif du programme pourra donc faire l'objet d'éventuelles augmentations dues à l'augmentation des coûts du carburant (pour les programmes incluant le transport aérien du participant) ou à l'augmentation des taxes et des frais. Ces augmentations, si elles surviennent, seront transmises au participant via une communication claire, précise et détaillée au plus tard 20 jours avant le début du séjour. Dans le cas où le prix du programme subirait une augmentation de plus de 8%, le participant aura le droit de se retirer du programme sans frais ; cette décision doit être notifiée à WEP par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 7 jours de la communication de l'augmentation visée ci-dessus. Les sommes versées, à l'exception des 100 euros de frais de dossier, seront remboursées dans les 30 jours ouvrables à compter de la date de la rétractation.
- WEP se réserve le droit d'appliquer le tarif correct ou d'annuler unilatéralement une réservation s'il apparaît que le prix et/ou la description du ou des séjour(s) et/ou des options éventuellement associées sont erronément indiqués sur le site suite à une défaillance technique ou une erreur humaine.

***Note importante concernant la transmission d'information et de documents par WEP** : il est de votre responsabilité de fournir à WEP une adresse de courrier électronique valide et consultée régulièrement (notamment par les représentants légaux si le participant est mineur d'âge) car les documents (ne nécessitant pas d'être en format original) vous seront transmis par courrier électronique. Seules les communications par courrier postal ou par courrier électronique font foi. Les communications par l'intermédiaire de réseaux sociaux, chat ou services de messagerie ont un caractère informel et non contractuel.*

7. DATE ET DURÉE DU PROGRAMME

La date de début et la durée précise d'un séjour peut être variable car elle dépend de différents facteurs comme par exemple (liste non exhaustive) : la destination finale, l'organisation interne de WEP (notamment transport, assurance, combinaison de plusieurs séjours dans plusieurs pays, nécessité de regroupement de plusieurs participants, etc), exigences fixées par les autorités locales du pays d'accueil (durée liée à un quota de réciprocité, règles en matière d'immigration, etc.), par l'établissement scolaire ou le district scolaire d'accueil, par l'organisation locale parrainant l'accueil du participant ou par un cas de force majeur obligeant WEP à adapter le séjour. La durée d'une année scolaire varie de 9 à 11 mois, celle d'un semestre scolaire de 4 à 5 mois et celle d'un trimestre scolaire de 9 à 12 semaines. La durée finale est déterminée à la discrétion de WEP tenant compte des facteurs externes tels qu'évoqués ci-dessus. Le participant ou ses représentants légaux ne peuvent prétendre à une indemnité, un aménagement ou un remboursement quelconque si la durée finale déterminée est égale ou supérieure aux durées mentionnées ci-dessus. Dans le cas où WEP ne pourrait respecter la durée minimale décrite plus haut pour le séjour sélectionné (sauf en cas de force majeure ou de retour anticipé du fait du participant) un remboursement de la différence sera effectué (calcul au prorata sur les prestations non consommées).

8. PLACEMENT EN FAMILLE D'ACCUEIL

Il est courant que le placement en famille d'accueil demande beaucoup de temps. De nombreux facteurs sont en effet à prendre en compte : vérification de casiers judiciaires, décision tardive des familles de se lancer dans l'aventure de l'accueil, définition du profil d'étudiant que les familles acceptent de recevoir. Les familles peuvent être rémunérées, recevoir une aide pour couvrir les dépenses liées à l'accueil d'un étudiant ou être complètement bénévoles. Toutes ces démarches qui précèdent le placement demandent du temps. Les participants doivent donc envisager la possibilité de recevoir les informations concernant leur placement quelques jours seulement avant le départ. Dans certains cas, si le placement définitif n'a pu être assuré avant le départ du participant, ou en cas de désistement de la famille initialement trouvée par WEP, ce dernier pourra être placé dans une famille d'accueil temporaire pendant que les recherches de la famille définitive se poursuivront. Les familles peuvent parfois accueillir plusieurs étudiants à la fois. Il est possible que les étudiants soient placés dans plusieurs familles pendant la durée de leur programme. Les dates de départ et de retour ne correspondent pas forcément au début ou à la fin de l'année scolaire, elles sont fixées à la discrétion de WEP et des organismes sponsors locaux en fonction d'éléments divers (visa, exigence de l'école locale, disponibilités de vol, organisation interne...). Les expériences en famille d'accueil sont caractérisées par leur fort caractère éducatif et immersif : les candidats qui choisissent ce type de formule doivent donc faire preuve de flexibilité et considérer ces éventuels changements de familles comme autant d'opportunités de découvrir encore plus d'aspects de la culture locale. Le facteur humain est au cœur d'une expérience en famille d'accueil : les équipements fournis ne sont pas comparables à ceux d'une chambre d'hôtel par exemple.

Les participants sont souvent considérés par leurs hôtes comme de véritables membres de la famille ; à ce titre, la participation de l'étudiant aux tâches ménagères, par exemple, fait partie de l'esprit du programme et du placement.

Cas particulier - allergies, conditions médicales particulières et/ou régimes alimentaires spécifiques :

Le placement en famille d'accueil peut être difficile si le candidat souffre d'une allergie, d'une condition médicale particulière et/ou doit suivre un régime alimentaire spécifique. Il est essentiel que le participant ou ses représentants légaux signale(nt) dans le formulaire de préinscription toutes conditions de telle nature car il ne nous est pas possible de garantir dans tous les cas un hébergement et des repas qui puissent répondre aux besoins spécifiques du participant concerné. Si le candidat souffre d'une allergie, d'une condition médicale particulière et/ou doit suivre un régime alimentaire spécifique, son dossier sera évalué au cas par cas. Il peut exister plusieurs cas de figure, comme par exemple (liste non exhaustive) :

- un placement n'est techniquement pas possible. Dans ce cas WEP rembourse toutes les sommes versées pour autant que la déclaration des allergies, affection et/ou régime particulier ait été faite au plus tôt au moment de la pré-inscription et au plus tard au moment de l'entretien de sélection (sinon, les conditions d'annulation habituelles s'appliquent).
- un placement est éventuellement possible mais pas garanti. Dans ce cas ce sera au participant et ses représentants légaux de décider s'ils prennent malgré tout la décision de confirmer l'inscription (s'il y a impossibilité de placement, une indemnité, pour couvrir les démarches accomplies par le partenaire étranger et pour couvrir les frais administratifs de WEP sera dûe).
- l'acceptation du dossier est conditionnée au paiement d'un supplément pour offrir un cadre répondant au(x) besoin(s) spécifique(s) du participant. Le montant exact varie au cas par cas, en fonction de la destination, de la devise locale, du type de besoin, de la durée du séjour...

Dans tous les cas, WEP informera, dans les plus brefs délais, le participant et ses représentants légaux des conditions particulières en fonction de chaque cas, dès que le partenaire étranger aura indiqué quelles sont les possibilités. WEP indiquera également le délai de réponse à respecter par le participant et ses représentants légaux pour confirmer la participation ou non au programme.

9. DIVERS

- WEP est tributaire des réglementations et législations, entre autres scolaires, d'immigration, d'accès au territoire etc., en vigueur dans le pays, la région et/ou le district scolaire d'accueil ainsi que de la stabilité géopolitique et diplomatique ou de la situation sanitaire de ces pays, régions et/ou districts. Si ces

réglementations, législation, stabilité géopolitique ou diplomatique ou situation sanitaire, devaient évoluer pendant la période d'organisation du séjour ou pendant le séjour tel que, empêchant la réalisation ou la continuation dudit séjour ou le rendant dangereux, WEP ne pourra être tenu responsable.

- WEP est exonéré de toute responsabilité généralement quelconque quant aux conséquences directes ou indirectes en cas de guerre, révolution, troubles civils ou politiques, émeutes, grève, épidémie, pandémie, quarantaine ou catastrophes naturelles. Lorsque des circonstances de ce type surviennent avant le départ et qu'elles entravent la bonne exécution du séjour et/ou créent un risque de mettre en péril la sécurité et/ou la santé du participant, WEP n'est tenu à aucun dédommagement généralement quelconque.
- Le participant accorde à WEP le droit d'utiliser, dans toutes ses publications, son image et ses écrits relatifs à sa participation aux activités du programme (à l'exception des informations confidentielles de son dossier de candidature), quel que soit le support ou le format.
- En cas de problème ou de plainte, le Participant et/ou ses représentants légaux doivent prévenir immédiatement, dès la survenance du problème, et en priorité le contact local dans le pays où se trouve le Participant. A défaut de solution ou d'intervention dans les 48 heures, le Participant et/ou ses représentants légaux doivent prévenir WEP, immédiatement, par courrier électronique ou par voie postale afin que WEP puisse intervenir, dans la mesure de ses moyens, pour trouver une solution dans les plus brefs délais. Toutes les réclamations émises par le Participant après son retour ne pourront être prises en compte que s'il est prouvé que le bureau WEP, auprès duquel le participant s'est inscrit avant son départ, a eu la possibilité d'assumer son rôle d'organisateur et a bien été averti d'un manquement éventuel. Toutes réclamations émises par le Participant doivent être introduites par courrier recommandé avec A/R adressé au siège social de WEP dans les trois (3) mois calendaires à compter de la fin du séjour. Les obligations du participant et de ses représentants légaux sont indivisibles et solidaires. Les tribunaux de Bruxelles (Belgique), sont seuls compétents et les relations contractuelles sont régies par les lois belges.
- La communication de WEP vers ses clients se fait dans la/une des langue(s) nationale(s) du pays, à la discrétion de WEP. Compte tenu du caractère international des séjours proposés par WEP (à l'exclusion des autres communautés linguistiques du pays) WEP ou ses représentants locaux peuvent être amenés à transmettre et à faire signer des documents dans une autre langue sans obligatoirement disposer d'une traduction officielle dans la langue utilisée contractuellement entre WEP et le participant. Ces documents n'émanent pas de WEP, ils peuvent être nécessaires au bon déroulement ou à l'organisation du séjour et sont la plupart du temps exigés par des instances externes à WEP (écoles, partenaires étrangers, autorités locales…)
- Dans le cadre d'un séjour en famille d'accueil ou d'un logement chez l'habitant, le terme famille, habitant ou foyer peut décrire : une famille avec deux parents, monoparentale ou recomposée, des hôtes d'âges divers, avec ou sans enfants. Il n'est fait aucune discrimination, ni de race, ni de religion, ni d'orientation sexuelle, ni d'origine ethnique, culturelle, sociale ou économique, ni d'ordre physique.
- Si dans le cadre de son séjour le participant doit utiliser un titre de transport pour un voyage en avion, il reconnaît que : a) ce sont les conditions générales et particulières de la compagnie de transport qui s'appliquent; b) qu'il doit utiliser tous les tronçons (legs) - même si certains sont prévus sur un moyen de transport alternatif, par exemple une correspondance en train ou en bus - repris sur le titre de transport et respecter, dans l'intégralité, l'itinéraire fixé par la compagnie d'aviation. Dans le cas contraire, le participant s'expose à un "no show" et donc à une annulation de son titre de transport par la compagnie; c) les conditions d'utilisation du billet d'avion (durée de validité, possibilité de modifier ou non les dates de départ et de retour, possibilité de remboursement ou non, possibilité de surclassement, possibilité de stopover…) varient en fonction du tarif et de la classe de réservation du billet; d) la validité maximum d'un billet d'avion ne peut jamais excéder 1 an. Le retour (c'est le jour d'arrivée au point d'origine qui est pris en compte) doit se faire au plus tard 1 an à compter de la date de première utilisation du billet si celle-ci intervient dans l'année de la date d'émission du billet (sinon 1 an à partir de la date d'émission du billet et non pas la date de première utilisation).
- Le voyageur reconnait avoir été dûment informé des circonstances exceptionnelles causées par la crise du coronavirus qui peuvent impacter son voyage, et de la situation du virus sur son lieu de destination. Il a également pu prendre connaissance des avis de voyage du SPF Affaires étrangères (https://diplomatie.belgium.be/fr). Le voyageur déclare donc avoir pleinement conscience des risques qu'impliquent les voyages, d'une manière générale, en cette période et que le coronavirus peut altérer le bon déroulement de son voyage. Il décide néanmoins, en connaissance de cause, de partir en voyage.
- Les programmes scolaires sont considérés comme des séjours à caractère résidentiel et éducatif, ils ne sont donc pas assimilés à des produits de voyage ou des forfaits de voyage.

10. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Le participant et/ou ses représentants légaux s'engage(nt) à lire, comprendre et accepter notre politique de protection des données personnelles reprise dans notre Charte de protection des données à caractère personnel.

11. DROIT À L'IMAGE

Le Participant et/ou son représentant légal autorise(nt) expressément WEP à utiliser et/ou reproduire l'image du Participant à des fins promotionnelles pour une durée de 7 ans à partir de la fin du contrat lorsque les images proviennent de photos ou vidéos réalisées de le cadre du voyage/séjour organisé par WEP.

LA SOUMISSION EN LIGNE DU FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION ET/OU LE RÈGLEMENT DE L'ACOMPTE SIGNIFIENT L'ADHÉSION TOTALE À CES CONDITIONS GÉNÉRALES.

CONDITIONS ASSURANCE VOYAGE

Une assurance maladie/accident/rapatriement/RC est incluse dans le coût des programmes scolaires.

Les détails de la couverture sont transmis avant le départ du participant (les couvertures, plateau d'assistance, assureur garant... pouvant changer chaque année). Dans tous les cas, les garanties offertes par l'assurance WEP sont très importantes et excèdent toujours les minima imposés par les gouvernements des pays où séjournent les participants.

- Date de publication : 20/02/2024

Nous vous informons que vos données à caractère personnel seront traitées conformément aux principes de licéité, de loyauté, de transparence, de limitation des finalités et de la conservation, de minimisation des données, d'exactitude, d'intégrité et de confidentialité. Par conséquent, vos données à caractère personnel seront traitées conformément aux dispositions législatives de la réglementation applicable et aux obligations de confidentialité qui y sont prévues.

1. RESPONSABLE
Le responsable du traitement est WEP SA (ci-après dénommée plus simplement "WEP"), dont le siège social se situe Avenue de Jette 26, 1081 Bruxelles - Belgique, joignable à l'adresse de courrier électronique suivante : dataprotection@wep.org.

2. LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL OBJET DU TRAITEMENT
Par données à caractère personnel, nous entendons toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;

Les données à caractère personnel collectées par le site sont les suivantes :

a) Données de navigation : les systèmes informatiques du site collectent certaines données à caractère personnel dont la transmission est implicite dans l'utilisation des protocoles de communication Internet. Il s'agit d'informations qui ne sont pas collectées dans le but de vous être associées, mais qui, de par leur nature, pourraient permettre de vous identifier, par le biais d'élaborations et d'associations avec des données détenues par des tiers (par exemple, les adresses IP).

b) Cookies et technologies similaires : le site collecte des données à caractère personnel par le biais de cookies. De plus amples informations sur l'utilisation des cookies et des technologies similaires se trouvent dans la politique en matière de cookies disponible ici. (https://www.wep.be/fr/charte-dutilisation-des-cookies)

3. FINALITÉS, BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT
Les données à caractère personnel que vous fournissez par l'intermédiaire du site seront traitées par le Responsable pour les finalités suivantes :

a) Vous permettre de naviguer sur le site ;
Base juridique : exécution des mesures précontractuelles/contractuelles adoptées sur votre demande [art. 6, paragraphe 1, point b) du RGPD].

b) Répondre à vos demandes envoyées au moyen du formulaire de contact ;
Base juridique : exécution des mesures précontractuelles/contractuelles adoptées sur votre demande [art. 6, paragraphe 1, point b) du RGPD].

c) Exécution des obligations légales auxquelles le Responsable du traitement est soumis ;
Base juridique : exécution des obligations légales [art. 6, paragraphe 1, point c) du RGPD].

d) Nécessité de constater, d'exercer ou de défendre un droit en justice ou lorsque les autorités exercent leurs fonctions.
Base juridique : intérêt légitime [article 6, paragraphe 1, point f), du RGPD] / exécution des obligations légales [article 6, paragraphe 1, point c), du RGPD].

e) Effectuer des recherches/analyses statistiques sur des données agrégées ou anonymes, sans possibilité d'identifier le visiteur, dans le but de jauger le fonctionnement du site, de mesurer le trafic et d'évaluer la convivialité et l'intérêt du site (dans ce cas, les Responsables ne traitent pas les données).

4. DESTINATAIRES
Vos données à caractère personnel peuvent être partagées, pour les finalités spécifiées au point 3, avec :

a) les sujets nécessaires à la fourniture des services offerts par le site qui agissent en tant que Responsables autonomes ou sous-traitants du traitement ;

b) les personnes autorisées par le Responsable du traitement à traiter des données à caractère personnel, qui se sont engagées à respecter la confidentialité ou qui sont soumises à une obligation légale de confidentialité adéquate ;

c) les autorités judiciaires dans l'exercice de leurs fonctions, lorsque cela est requis par la réglementation applicable.

5. TRANSFERTS
Vos données à caractère personnel peuvent être transférées au sein de l'Union européenne ou bien à certains destinataires qui pourraient se trouver en dehors de l'Espace économique européen. Dans le deuxième cas, WEP garantit que vos données à caractère personnel seront traitées conformément à la réglementation applicable (article 44 et suivants du RGPD).

6. CONSERVATION DES DONNÉES
WEP traitera vos données à caractère personnel pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités spécifiées au point 3. De plus amples informations à propos de la durée de conservation des données à caractère personnel et des critères utilisés pour déterminer cette durée peuvent être obtenues en écrivant à dataprotection@wep.org.

7. VOS DROITS
Dans les limites de la réglementation applicable, vous pouvez exercer vos droits à tout moment vis-à-vis du Responsable en vertu des articles 15 - 22 du RGPD. En particulier : l'accès à vos données à caractère personnel, leur rectification ou leur effacement ou l'opposition à leur traitement, la limitation du traitement, ainsi que l'obtention dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, des données vous concernant.
Les demandes doivent être adressées sans formalité par courrier électronique à : dataprotection@wep.org.

Aux termes de la réglementation applicable, vous avez, dans tous les cas, le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (Autorité de protection de données) si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel est contraire à la réglementation en vigueur.

8. MODIFICATIONS
La dernière actualisation de ce document date du 10.10.2023.
WEP se réserve le droit de modifier ou simplement d'actualiser, partiellement ou entièrement, sa teneur, notamment en raison de changements dans la réglementation applicable, en vous informant à propos de ces changements.

WEP.BE